



Wallonie



Service public
de Wallonie

DEPARTEMENT DE LA GESTION
ET DES FINANCES DES POUVOIRS LOCAUX

DIRECTION DU HAINAUT

ARRETE NOTIFIE LE

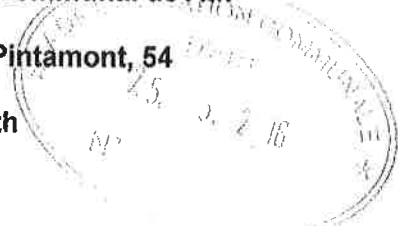
24 mai 2016

Rue Achille Legrand, 16
7000 MONS
Tél. : 065 32 81 11
Fax : 065 32 81 55
Mél : dgo5.hainaut@spw.wallonie.be

Collège communal de Ath

Rue de Pintamont, 54

7800 Ath



Vos réf. :

Nos réf. : DGO5/O50004/161609/bille_all / 110227 / Ath - Budget communal pour l'exercice 2016

Votre contact : Delattre Vinciane, (+32) 065/328188, vinciane.delattre@spw.wallonie.be

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE POUVOIRS LOCAUX, ACTION SOCIALE ET SANTE

DEPARTEMENT DE LA GESTION ET DES FINANCES DES POUVOIRS LOCAUX

LE MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ENERGIE,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 7 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L3111-1 à L3151-1 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juillet 2014 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu le budget pour l'exercice 2016 de la Ville d'Ath voté en séance du Conseil communal, en date du 29 février 2016 et parvenu complet à l'autorité de tutelle le 23 mars 2016 ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2016 prorogeant jusqu'au 09 mai 2016 le délai imparti pour statuer sur ledit budget ;



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE

DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

Avenue Gouverneur Bovesse 100, B-5100 Namur (Jambes) • Tél. : +32 (0)81 32 72 11 • Fax : +32 (0)81 32 37 80

Vu l'avis du Centre Régional d'Aide aux Communes rendu en date du 4 avril 2016 ;

Considérant les remarques suivantes du CRAC :

"Après analyse du budget initial 2016 de la Ville d'Ath, le Centre remet un avis largement défavorable, car bien que :

- l'association du Centre soit respectée ;
- le budget initial 2016 annonce un boni à l'exercice propre de 362.594,37 € et un boni à l'exercice global de 6.932.723,61 € ;
- la dotation communale versée à la Zone de Police est conforme à celle inscrite au budget de la Zone et respecte le plan de gestion 2013 ;
- les prescrits légaux en termes d'utilisation des fonds propres soient respectés.

Toutefois, il attire l'attention des Autorités sur les éléments suivants :

- la dotation communale versée au CPAS augmente fortement et dépasse nettement le plan de gestion de 2013 ;
- les balises des coûts nets de fonctionnement et de personnel se voient dépassées ; en outre, le Centre reste dans l'attente d'une information concernant ces dépassements et l'évolution des ETP depuis 2013 par catégorie de personnel et par service en distinguant également les agents financés via le projet de stationnement VINCI et ce, au plus tard pour la première modification budgétaire 2016 ;
- le Centre rappelle que la décision de l'instauration de chèques-repas en 2015 pour le personnel n'avait pas été réalisée de manière concertée et n'est pas compensée dans le tableau de bord, ce qui impacte également la dotation communale au CPAS ;
- la balise d'emprunts se trouve dépassée dès 2016 et ce, malgré les demandes de mise hors balise qui pourraient être accordées selon l'avis du Centre ;
- la trajectoire budgétaire n'atteste pas de l'équilibre à 5 ans tant à l'exercice propre dès 2017 qu'à l'exercice global à partir de 2018. Les résultats ne cessent de s'aggraver par rapport aux anciennes projections. En outre, précisons que la diminution des taxes prévues dans le « plan oxygène » n'a pas été impactée dans le tableau de bord.

En suite des derniers échanges avec les Autorités communales, le Centre est dans l'attente d'un calendrier de réunions afin de poursuivre la démarche de redressement structurel des finances communales.

Par ailleurs, dans le cadre de la clôture du compte 2015, lequel présenterait un mali à l'exercice propre, la Ville est confrontée aux conditions limitatives pour la constitution d'une provision. En effet, une provision avait été constituée en 2015, pour la couverture d'une augmentation des dépenses sociales nettes, suite à la rétrocession du boni annoncé au budget du CPAS. Etant donné la cause principale du déficit, à savoir le retard d'enrôlement des additionnels IPP 2015, la DGO5 pourrait a priori accepter le maintien de cette provision.

Après analyse du budget 2016 du CPAS d'Ath, le Centre remet avis défavorable sur celui-ci, car bien que :

- le Centre ait été associé préalablement au vote de ce budget ;
- le budget se présente à l'équilibre tant à l'exercice global qu'à l'exercice propre ;
- la balise d'utilisation des fonds propres soit respectée.

Le Centre regrette que :

- les balises de coûts nets de personnel et de fonctionnement ne soient pas respectées ;
- les effectifs augmentent malgré la diminution des effectifs mis à disposition d'Epicura ;
- le tableau de bord à projections quinquennales se présente à l'équilibre moyennant une évolution inquiétante de la dotation communale qui ne respecte pas le plan de gestion et ce, sans que de nouvelles mesures ne soient adoptées.

Et ce, même si la forte augmentation de la dotation communale prévue en 2016 peut s'expliquer notamment par :

- l'augmentation de la cotisation de responsabilisation (+ 491.460,69 €) ;
- l'épuisement en 2015 du fonds de réserve ordinaire ;
- le coût net des chèques-repas estimé à 112.204,40 €, décision imposée par la Ville sans association préalable du Centre ;
- l'augmentation du coût net de l'aide sociale de 100.498,88 €.

Pour rappel, le plan gestion actualisé de 2013 ne prenait pas en compte les prévisions actuelles des dépenses liées aux cotisations de responsabilisation ni aux chèques-repas. Ainsi sans l'augmentation de la cotisation de responsabilisation, déduction faite du refinancement Epicura et sans l'instauration des chèques repas, il semble probable que la dotation communale prévue au plan de gestion 2013 aurait pu être respectée.

De plus, selon les dernières données communiquées, le montant à inscrire en 2015 pour la cotisation de responsabilisation de 2014 serait de 1.241.691,31 € au lieu de 1.380.000,00 €, soit une différence de 138.308,69 € qui sera probablement constatée dans le résultat du compte 2015 et pourrait avoir un impact positif sur la dotation communale.

Néanmoins, le Centre insiste pour que toutes les mesures nécessaires soient prises par le CPAS afin de limiter l'évolution de la dotation communale.

Par ailleurs, le Centre invite le CPAS à ajuster la valeur du point APE pour 2016 à 3.024,64 € et à rectifier les crédits relatifs aux cotisations de solidarité en référence au taux de 38,00 % conformément aux dernières informations communiquées par l'ORPSS." ;

Considérant que le présent budget est en équilibre ;

Considérant que le budget est conforme à la loi et à l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le budget pour l'exercice 2016 de la Ville d'Ath voté en séance du Conseil communal, en date du 29 février 2016 est approuvé comme suit :

SERVICE ORDINAIRE

1. Récapitulation des résultats

Exercice propre	Recettes	42.502.818,91	Résultats :	362.694,37
	Dépenses	42.140.224,54		
Exercices antérieurs	Recettes	7.215.273,66	Résultats :	6.570.129,24
	Dépenses	645.144,42		
Prélèvements	Recettes	0,00	Résultats :	0,00
	Dépenses	0,00		
Global	Recettes	49.718.092,57	Résultats :	6.932.723,61
	Dépenses	42.785.368,96		

2. Solde des provisions et du fonds de réserve ordinaire après le présent budget:

- Provisions : 1.553.529.70 €
- Fonds de réserve : 60.503.38 €

SERVICE EXTRAORDINAIRE

1. Récapitulation des résultats

Exercice propre	Recettes	11.379.515,56	Résultats :	-889.484,76
	Dépenses	12.269.000,34		
Exercices antérieurs	Recettes	528.151,02	Résultats :	24.424,67
	Dépenses	503.726,35		
Prélèvements	Recettes	1.584.100,58	Résultats :	934.100,68
	Dépenses	650.000,00		
Global	Recettes	13.491.767,16	Résultats :	69.040,47
	Dépenses	13.422.726,69		

2. Solde des fonds de réserve extraordinaires après le présent budget :

- Fonds de réserve extraordinaire : 988.288,53 €

Art. 2. : L'attention des autorités communales est attirée sur l'élément suivant :

- Il est fortement recommandé de tout mettre en œuvre pour répondre rapidement aux remarques du CRAC.

Art. 3. : Mention de cet arrêté est portée au registre des délibérations du Conseil communal d'Ath en marge de l'acte concerné.

Art. 4. : Le présent arrêté est publié par extrait au Moniteur belge.

- Art. 5. :** Le présent arrêté est notifié, pour exécution, au Collège communal d'Ath.
Il est communiqué par le Collège communal au Conseil communal et au directeur financier conformément à l'article 4, alinéa 2, du Règlement général de la Comptabilité communale.
- Art. 6. :** Le présent arrêté est notifié pour information au Centre Régional d'Aide aux communes.

Namur, le

02/11/2016

A large, handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'O' or similar shape.

Paul FURLAN

A handwritten signature in black ink, consisting of a few sharp, connected strokes.